

Par décision du Pouvoir Adjudicateur du 29 Septembre 2022, les trois candidats admis à concourir ont été désignés :

- EQUIPE N°1 DELERS & ASSOCIES
- EQUIPE N°13 NOUS
- EQUIPE N°21 DLAA GILLET LEVY ARCHITECTES

Le dossier de concours à destination des 3 candidats admis à concourir a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html> le 11/10/2022 avec comme date limite de remise des prestations fixée au 20 Décembre 2022 à 12h00.

Le Jury de concours s'est réuni le 26 Janvier 2023 afin d'évaluer les prestations des candidats, vérifier la conformité au regard du règlement du concours, classer et émettre un avis motivé au vu de l'ensemble des critères énoncés et rappelés ci-dessous :

1. Qualité du projet : Qualité de l'expression architecturale et paysagère, qualité urbaine du projet et intégration dans le site en adéquation avec les règles d'urbanisme.
2. Fonctionnement du projet dans le respect du programme : organisation fonctionnelle, gestion des accès, prise en compte de l'exploitation/maintenance.
3. Économie du projet : compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

Suite au Jury, le représentant du Pouvoir adjudicateur a désigné comme lauréat le candidat classé premier par le Jury soit le groupement DELERS & ASSOCIES.

Conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables a été engagé avec le lauréat.

A l'issue des auditions/négociations du 02/02/2023, le lauréat a déposé une nouvelle proposition.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur la Commune de PLATEAU D'HAUTEVILLE au groupement DELERS & ASSOCIES pour un montant définitif d'honoraires fixé à 400 800 euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire), basé sur l'enveloppe prévisionnelle des travaux du projet remis en phase concours s'élevant à 3 380 000,00 euros HT. Ce dernier montant sera validé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD) sans modification du montant des honoraires

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie au groupement DELERS & ASSOCIES pour un montant définitif d'honoraires fixé à 400 800 Euros HT (mission de base + EXE + mission complémentaire).

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 06/03/2023

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20230222-DE-2023-02-19-DE
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023